



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 7 octobre 2026 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Gilles Courchaine, Maire, André Carle, conseiller, Annie Lafrenière, conseillère, Linda Lirette, conseillère, Nancy Côté, conseillère et Hugo Carle, conseiller

Sont absents : Sylvie Leclair, conseillère

Également présente : Mme Karine Alie Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-11-13358

Ouverture de l'assemblée

Le conseiller appuyé de la conseillère propose et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19h00.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13359

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère appuyée de la conseillère propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. **Adoption des comptes et procès-verbaux**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2026
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 octobre 2026
 - 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. **Parole au public et période de questions.**
4. **Administration**
5. **Incendie et sécurité publique**
 - 5.1. Besoin en formation pompier 2027-2028
6. **Travaux public**
7. **Hygiène du milieu & environnement**
8. **Urbanisme et développement économique/touristique**
9. **Loisirs, culture et bibliothèque**
10. **Responsabilité sociale**
 - 10.1. Demande d'appui - Mise en place de mesures adaptées de soutien aux travailleurs forestiers lors de fermetures prolongées d'usines
11. **Varia, correspondances & autres**
12. **Parole au public et période de questions**
13. **Levée de l'assemblée**

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-11-13360 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2026

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2026 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-11-13361 Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 119 964.09 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 39 177.99 \$
Comptes à payer : 15 071.53 \$
Salaires : 65 714.57 \$

Les comptes ont été vérifiés par le maire Gilles Courchaine et la directrice générale Karine Alie Gagnon et déposés à l'ensemble des membres du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Linda Lirette appuyée du conseiller André Carle, propose et il est résolu d’approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Parole au public

Une parole au public a eu lieu.

2026-11-13362 Adoption du règlement pour la gestion contractuelle numéro 360-2026

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec exige que toute municipalité adopte un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce règlement vise à assurer une saine gestion des contrats municipaux dans le respect des principes de transparence, d'équité entre les soumissionnaires et de saine concurrence;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement établissant les mesures applicables en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté aux membres du conseil conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Annie Lafrenière appuyée par le conseiller André Carle propose et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 360-2026 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

QUE ce règlement remplace toute disposition antérieure incompatible portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi

2026-11-13363

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

La conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13364

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Linda Lirette propose et il est résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13365

Nommer un président d'assemblée en remplacement du maire

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Linda Lirette propose et il est résolu de nommer André Carle à titre de président d'assemblée pour remplacer le maire ou le maire suppléant lorsque ces derniers se retrouvent dans l'incapacité d'assumer cette responsabilité.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13366

Pour autoriser la directrice générale à engager des dépenses pour le service de la voirie

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à engager deux dépenses pour le service de voirie concernant l'achat d'équipements pour la saison hivernale afin d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement des activités;

Soit, une dépense au montant de 18 243.75\$ taxes incluses de la compagnie CRD Creighton ainsi qu'une seconde dépense au montant de 5 516.50\$ de la compagnie Anatole Gagnon.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13367

Programme de ski alpin au mont Sainte Marie

La conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu de participer au programme de ski alpin au mont Sainte-Marie en contribuant au paiement du transport de chaque enfant de la municipalité inscrit et ce jusqu'à un montant de 150\$ par inscription.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13368

Demande d'appui - Demande de financement récurrent au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour les organismes oeuvrant en sécurité alimentaire

Considérant que l'insécurité alimentaire constitue un enjeu social grandissant sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que les organismes communautaires doivent répondre à une augmentation importante et soutenue des besoins;

Considérant que l'organisme Aux goûts du jour, qui joue un rôle central en matière de sécurité alimentaire sur le territoire, est passé de 355 personnes soutenues en février 2026 à 1 618 personnes à la fin du mois d'août 2026 et prévoit rejoindre jusqu'à 2 500 personnes d'ici mars 2027;

Considérant que l'organisme a considérablement élargi son offre de services afin de répondre aux besoins de la population, notamment par l'ouverture d'un centre fixe à Maniwaki, le déploiement d'un centre mobile dans plusieurs municipalités et son expansion progressive à l'ensemble du territoire de la MRC, incluant les communautés autochtones;

Considérant que les services sont désormais offerts sous forme de mini-marchés favorisant le choix, la dignité et le pouvoir d'agir des personnes, auxquels s'ajoutent notamment des plages d'ouverture en soirée pour les travailleurs, du soutien aux cuisines collectives, la redistribution de centaines de repas chaque semaine, des frigos antigaspillage, des activités de glanage ainsi que diverses initiatives favorisant l'accès aux aliments locaux;

Considérant que cette mobilisation repose sur un important réseau de partenaires et de plus de 80 bénévoles et permet notamment de soutenir des familles, des travailleurs, des personnes en situation d'itinérance, des personnes autochtones ainsi que d'autres personnes en situation de vulnérabilité;

Considérant que les organismes communautaires et leurs partenaires ont répondu à la mobilisation initiée et soutenue depuis plusieurs années par le réseau de la santé et des services sociaux afin de développer une réponse concertée, structurée et durable à l'insécurité alimentaire sur le territoire;

Considérant que les résultats de cette mobilisation se traduisent aujourd'hui par une offre de services considérablement accrue et par la mise en place d'un véritable réseau territorial de sécurité alimentaire, dont le maintien nécessite des ressources humaines, matérielles et financières prévisibles;

Considérant que pour l'année 2026-2027, Aux goûts du jour doit soutenir un budget d'environ 715 000 \$, alors que seulement 19 100 \$ proviennent d'un financement en appui à la mission, obligeant l'organisme à dépendre largement de dons, de contributions ponctuelles et d'appels de projets pour assurer la continuité de services pourtant devenus essentiels;

Considérant que le recours quasi exclusif à des sources de financement ponctuelles ne permet pas aux organismes oeuvrant en sécurité alimentaire d'assurer une planification à long terme, de maintenir adéquatement leurs ressources humaines et leurs infrastructures ni de garantir la pérennité des services offerts à la population;

Considérant que la croissance rapide des besoins démontre que l'insécurité alimentaire ne peut plus être abordée uniquement au moyen de programmes temporaires ou de financement par projet et qu'une réponse durable nécessite un financement récurrent, prévisible et à la hauteur des services déployés;

En conséquence, la conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu :

De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et aux instances responsables du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de reconnaître le rôle essentiel et structurant joué par les organismes communautaires oeuvrant en sécurité alimentaire et de leur accorder un financement récurrent à la mission globale qui soit à la hauteur de leurs responsabilités, de l'ampleur des services offerts et de la croissance des besoins;

De demander plus particulièrement qu'un financement récurrent adéquat soit accordé à Aux goûts du jour afin de permettre la consolidation et la pérennisation du réseau de services alimentaires développé sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

De souligner qu'après plusieurs années de mobilisation du milieu et de concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, les municipalités et les partenaires locaux, la pérennité des actions mises en place doit désormais être soutenue par un engagement financier gouvernemental récurrent plutôt que de reposer principalement sur des dons et des programmes ponctuels.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13369

Demande d'appui - Prise de position et engagement de la MRC - Relance de la filière forestière, structuration industrielle et diversification économique de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le mandat confié par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à Posture inc. relativement à l'avenir de la filière forestière régionale a donné lieu à différentes rencontres et consultations auprès des gens d'affaires et des acteurs économiques du territoire et que, dans la foulée de cette démarche, une mobilisation du milieu s'est structurée par la création d'un comité de relance composé de gens d'affaires provenant de différents secteurs et représentant la Vallée-de-la-Gatineau du Nord au Sud, lesquels ont manifesté leur volonté de s'impliquer activement et de travailler en collaboration avec le Conseil de la MRC afin de contribuer à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions visant la relance de la filière forestière et la redynamisation économique du territoire;

Considérant le dépôt, le 1er septembre 2026, du « Rapport de consultation sur la filière forestière de la Vallée-de-la-Gatineau - Gérer la forêt autrement. Gérer la forêt régionalement et relancer l'industrie forestière », lequel présente les constats issus des consultations menées auprès des acteurs du milieu et formule différentes orientations pour la suite de la démarche;

Considérant que ledit rapport constitue une démarche exploratoire et non une étude forestière, une négociation ou une décision, et qu'il appartient au Conseil de la MRC de déterminer les orientations et les actions qu'il entend retenir et mettre en oeuvre;

Considérant la résolution 2025-R-AG-443 relativement aux démarches entreprises par la MRC afin de se doter d'un commissaire industriel et ainsi accroître sa capacité d'intervention en matière de développement économique et industriel;

Considérant la volonté de la MRC de poursuivre activement ses représentations auprès des partenaires gouvernementaux afin d'obtenir du financement additionnel permettant d'assurer la présence d'une ressource expérimentée possédant les expertises requises pour accompagner le territoire dans ses démarches de relance et de diversification économique;

Considérant que le commissaire industriel aura notamment pour mandat d'intervenir en matière de foresterie, de développement territorial, de développement industriel et de diversification économique auprès des 17 municipalités de la Vallée, et qu'il constituera une ressource stratégique permettant d'assurer le lien entre les besoins du territoire, les entreprises, les promoteurs, les investisseurs et les partenaires gouvernementaux;

Considérant que la MRC travaille également avec ses partenaires de l'Outaouais à la mise en place d'une entente sectorielle de développement en matière de transition énergétique, dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets énergétiques structurants, de diversifier l'économie régionale, de générer de nouvelles sources de revenus pour les collectivités et de favoriser la création d'emplois sur le territoire;

Considérant que des modèles de participation régionale au développement énergétique démontrent la capacité des collectivités à se regrouper, à participer au développement de projets d'énergie renouvelable et à faire en sorte qu'une part significative des retombées économiques générées par l'exploitation des ressources bénéficie directement aux territoires concernés;

Considérant la résolution 2025-R-AG335 par laquelle le Conseil de la MRC a appuyé la réalisation et l'implantation du projet de centrale de biomasse de 2,2 MW porté par la communauté de Lac-Barrière, reconnaissant notamment les possibilités associées à l'utilisation d'une ressource locale et la volonté commune de renforcer les liens et la collaboration avec la communauté, et a demandé au gouvernement du Québec de soutenir les démarches entreprises afin d'en favoriser la réalisation;

Considérant la résolution 2026-R-AG156, adoptée le 21 avril 2026, par laquelle le Conseil de la MRC a appuyé le projet de valorisation de Louisiana-Pacific dans la Vallée-de-la-Gatineau et reconnu son importance pour le développement économique, la vitalité régionale et la pérennité du secteur forestier, notamment par la consolidation et la modernisation des activités industrielles, le maintien et la création d'emplois ainsi que la valorisation de la matière première issue du territoire;

Considérant la résolution 2026-R-AG101, adoptée le 26 mars 2026, par laquelle le Conseil de la MRC a appuyé le projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB) de la Haute-Gatineau, porté par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG), et reconnu son caractère structurant pour l'avenir de la filière forestière régionale, notamment par l'optimisation de la valorisation des bois feuillus de faible qualité, le développement de nouveaux débouchés, la consolidation de la chaîne de valeur forestière et le renforcement de l'écosystème industriel régional;

Considérant que le Conseil de la MRC a également, par sa résolution 2023-R-AG190, autorisé la poursuite des recherches et des démarches visant une solution locale pour le traitement des résidus ultimes, notamment en raison de l'éloignement du lieu d'enfouissement technique, des coûts importants associés au transport et de la possibilité d'intégrer une composante permettant la valorisation énergétique des gaz, de la vapeur ou de la chaleur produits;

Considérant que ces différentes interventions témoignent d'une volonté constante du Conseil de soutenir le développement de solutions régionales permettant de consolider les activités économiques existantes, de favoriser l'émergence de nouvelles activités industrielles et de maximiser les retombées économiques découlant de la mise en valeur des ressources du territoire;

Considérant que la préfecture et l'administration de la MRC travaillent conjointement, de façon soutenue et proactive, afin de donner rapidement suite au rapport déposé et à la mobilisation du milieu et de structurer une démarche permettant de transformer les orientations identifiées en actions concrètes;

Considérant que la MRC a déjà entrepris des démarches afin d'identifier les expertises externes requises, d'obtenir des propositions de services et d'évaluer le recours à une firme spécialisée en attraction d'investissements à l'échelle nationale et internationale possédant une expertise dans le secteur forestier ainsi qu'à une firme spécialisée en structuration et en développement industriel;

Considérant que ces deux expertises devront être complémentaires et travailler de manière étroitement coordonnée, l'une afin de positionner activement la Vallée-de-la-Gatineau auprès d'entreprises, de promoteurs et d'investisseurs potentiels et l'autre afin de structurer l'offre industrielle régionale, d'identifier les maillons manquants de la chaîne de valeur et de déterminer les besoins et les possibilités réelles de développement du territoire;

Considérant que le commissaire industriel sera appelé à agir comme ressource pivot entre ces expertises, la MRC et les acteurs du milieu, afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et de faire le lien entre les besoins identifiés sur le territoire et les projets, entreprises, promoteurs et investisseurs recherchés;

Considérant que la démarche entreprise ne doit pas se limiter à la relance d'un seul actif industriel, mais doit permettre de consolider l'ensemble de la filière forestière, d'accroître la transformation et la valorisation de la ressource, d'attirer de nouveaux investissements et de favoriser une véritable diversification de l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le rapport de consultation recommande notamment de « parler d'une seule voix », de désigner un porteur régional clair et de structurer la collaboration entre les élus, le milieu des affaires et les autres partenaires concernés;

Considérant que le Conseil estime que la capacité de la Vallée-de-la-Gatineau à défendre ses intérêts et à obtenir les leviers nécessaires à son développement repose sur une vision régionale commune, une gouvernance claire, une action concertée et une représentation forte auprès des gouvernements et des partenaires;

Considérant qu'il appartient à la préfète, à titre de porte-parole du Conseil des maires, d'assurer le leadership et la représentation politique de cette démarche, tout en maintenant les membres du Conseil pleinement informés de son évolution;

Considérant que la mobilisation du milieu des affaires constitue une force additionnelle pour la région et que cette mobilisation doit s'inscrire dans une structure de travail claire permettant aux élus, à l'administration et aux acteurs économiques de contribuer, selon leurs rôles respectifs, à une démarche régionale cohérente;

En conséquence, la conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu :

De prendre acte du Rapport de consultation, Phase 1 : Gérer la forêt autrement. Gérer la forêt régionalement et relancer l'usine de Maniwaki, déposé par Posture inc., et de retenir de cette démarche les constats et orientations compatibles avec la vision et les priorités établies par le Conseil;

De reconnaître la mobilisation des gens d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau et leur volonté de contribuer activement, en collaboration avec la MRC et le Conseil des maires, à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions visant la relance forestière, la structuration industrielle, la diversification et la redynamisation économique du territoire;

De confirmer que la MRC entend exercer un leadership régional fort dans ce dossier et poursuivre, de façon proactive, structurée et concertée, les démarches visant la relance, la consolidation et la diversification de la filière forestière et industrielle de la Vallée-de-la-Gatineau;

De désigner la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à titre de porte-parole du Conseil des maires et de porteuse politique de la démarche régionale relative à la relance de la filière forestière, à la structuration industrielle et aux représentations qui en découlent;

De confier à la préfète le mandat de porter les positions adoptées par le Conseil auprès des instances gouvernementales et des partenaires concernés et d'assurer une reddition de compte mensuelle auprès du Conseil des maires quant à l'évolution des

travaux, des représentations et des démarches entreprises;

De mettre en place, sous le leadership de la préfète et en collaboration avec l'administration de la MRC, un comité de travail doté d'une structure claire permettant d'assurer la coordination, le suivi et la cohérence de la démarche régionale;

D'inviter le comité de relance formé par les gens d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau à désigner un porte-parole afin de participer à ce comité de travail et de contribuer aux travaux dans une perspective de collaboration entre le milieu municipal et le milieu économique;

De mandater l'administration de la MRC, en collaboration avec la préfecture, afin de poursuivre sans délai la structuration et la mise en oeuvre de la démarche régionale visant la relance forestière, le développement et la structuration industriels, l'attraction d'investissements et la diversification économique du territoire;

De positionner le commissaire industriel comme ressource pivot de cette démarche, en étroite collaboration avec les firmes spécialisées, la direction générale, la préfecture, les municipalités concernées, le milieu des affaires et les partenaires, afin d'assurer la coordination et la continuité des interventions;

De confier à cette démarche l'objectif d'identifier les besoins, les créneaux et les possibilités de développement de l'ensemble du territoire de la MRC, de rechercher activement des investisseurs, des promoteurs et des entreprises susceptibles d'y répondre et de favoriser l'émergence de projets permettant de consolider, transformer et diversifier l'économie régionale;

De commander un portrait détaillé de la grappe forestière régionale et de l'accès à la fibre permettant notamment de documenter, essence par essence, les volumes disponibles et récoltés, leur utilisation et leur transformation, les débouchés actuels et potentiels, les bassins d'approvisionnement, l'état et l'accessibilité du réseau de chemins ainsi que les principaux facteurs influençant le coût de la fibre livrée, et de rendre publics les résultats de cette démarche afin qu'ils puissent servir de base factuelle aux décisions et aux interventions futures de la MRC et de ses partenaires;

De poursuivre les démarches entreprises par la MRC relativement à la recherche d'une solution locale et durable pour le traitement des résidus ultimes et, dans cette perspective, de mener une étude de pré faisabilité visant à évaluer les possibilités de valorisation énergétique découlant du traitement des matières résiduelles et leur potentiel d'arrimage avec les besoins énergétiques et thermiques des activités industrielles du territoire, notamment ceux de l'usine qui est située dans la Ville de Maniwaki ;

De rappeler, à cet égard, que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2023-R-AG190, avait déjà autorisé le Service de l'environnement à poursuivre les recherches et les démarches relatives à l'implantation d'une solution locale pour le traitement des résidus ultimes, considérant notamment l'éloignement du lieu d'enfouissement technique, les coûts importants et croissants associés au transport des matières ainsi que la possibilité d'intégrer une composante permettant la valorisation énergétique des gaz, de la vapeur ou de la chaleur produits;

De considérer que cette étude de pré faisabilité s'inscrit dans la continuité des orientations déjà adoptées par le Conseil et qu'elle permettra d'évaluer le potentiel d'un projet structurant pouvant répondre simultanément à des enjeux de gestion des matières résiduelles, de transition énergétique, de compétitivité industrielle et de développement économique régional;

D'adopter les conditions gagnantes que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau considère essentielles à son appui à tout projet structurant visant la relance, la consolidation ou le développement de la filière forestière et industrielle sur son territoire;

Que ces conditions gagnantes aient notamment pour objectifs d'assurer des retombées économiques durables pour la Vallée-de-la-Gatineau, le maintien et la création d'emplois sur le territoire, la transformation et la valorisation régionales de la ressource, la diversification de la filière forestière, la pérennité des investissements, une utilisation responsable des ressources ainsi qu'une contribution réelle à la redynamisation économique de l'ensemble du territoire;

Que la MRC privilégie, dans l'analyse, l'accompagnement et le soutien des projets de foresterie et de structuration industrielle, les initiatives présentant un caractère structurant pour le territoire, contribuant à compléter ou à diversifier la chaîne de valeur régionale et permettant de maximiser et de conserver les retombées économiques dans la Vallée-de-la-Gatineau;

De réitérer l'appui de la MRC au projet de biomasse porté par la communauté de Lac-Barrière et de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et du Canada et des partenaires concernés afin de favoriser l'avancement et la réalisation de ce projet, conformément à la résolution 2025-R-AG335;

De réitérer l'appui de la MRC au projet de valorisation de Louisiana-Pacific et, plus largement, aux investissements permettant de consolider, de moderniser et de diversifier les activités forestières et industrielles sur le territoire, conformément à la résolution 2026-R-AG156;

De réitérer l'appui de la MRC au projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB) de la Haute-Gatineau, porté par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG), et de poursuivre les démarches et représentations visant à favoriser sa réalisation, considérant son potentiel à titre d'infrastructure structurante pour la valorisation régionale de la ressource forestière, le développement de nouveaux débouchés pour les bois feuillus de faible qualité et la consolidation de la filière forestière, conformément à la résolution 2026-R-AG101;

De poursuivre les travaux visant la mise en place, avec les partenaires de l'Outaouais, d'une entente sectorielle de développement en matière de transition énergétique et de favoriser, dans le cadre de ces travaux, le développement de modèles permettant aux collectivités de participer aux projets énergétiques structurants et de bénéficier directement de leurs retombées économiques;

De confirmer que les actions de la MRC ne se limiteront pas à la recherche d'un repreneur ou à la relance d'un seul actif industriel, mais s'inscriront dans une vision globale et à long terme visant la pérennité de la filière forestière, la structuration industrielle, l'attraction de nouveaux investissements, la transition énergétique et la diversification économique de l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

De confirmer, enfin, que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entend porter cette démarche d'une seule voix régionale, sous le leadership du Conseil des maires et de la préfète, en collaboration avec le milieu des affaires, les communautés algonquines, les industriels, les partenaires gouvernementaux et les acteurs du territoire, dans le respect des responsabilités de chacun et avec l'objectif commun de bâtir des solutions durables, structurantes et porteuses de retombées pour l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

De transmettre copie de la présente résolution aux ministres et partenaires gouvernementaux concernés, aux députés du territoire, aux communautés algonquines concernées ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-11-13370

Demande d'appui - Appui au Pacte pour le bois québécois et à la reconnaissance de l'écosystème forestier comme secteur stratégique d'importance nationale

Considérant que l'industrie forestière constitue un secteur économique majeur pour de nombreuses régions du Québec et contribue directement à la création et au maintien d'emplois, à l'occupation dynamique du territoire ainsi qu'à la vitalité des communautés;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est un territoire à forte vocation forestière et que la pérennité de cette industrie revêt une importance particulière pour son développement économique et social;

Considérant que l'écosystème forestier québécois traverse actuellement une période de grande incertitude, notamment en raison des enjeux liés aux marchés, aux tarifs américains, à la concurrence internationale ainsi qu'à la prévisibilité de l'approvisionnement en matière ligneuse;

Considérant que l'Alliance de l'écosystème industriel forestier du Québec (AEIFQ) a lancé le Pacte pour le bois québécois, une démarche appuyée par plus de quarante acteurs économiques, municipaux et industriels visant à faire reconnaître le bois québécois comme un actif stratégique pour l'économie du Québec;

Considérant que cette démarche réclame notamment la reconnaissance de l'écosystème forestier comme secteur d'importance stratégique nationale, une gouvernance gouvernementale forte et transversale, une meilleure prévisibilité de l'approvisionnement en matière ligneuse, des politiques favorisant l'utilisation du bois québécois ainsi qu'un soutien accru à la compétitivité des entreprises forestières et manufacturières;

Considérant que la pérennité de la filière forestière nécessite une vision gouvernementale à long terme permettant aux entreprises, aux travailleurs et aux communautés forestières de bénéficier d'un environnement stable et prévisible;

En conséquence, la conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu :

D'appuyer les principes et les objectifs du Pacte pour le bois québécois;

De demander au gouvernement du Québec de reconnaître officiellement l'écosystème forestier et le bois québécois comme un secteur stratégique d'importance nationale;

De demander au gouvernement du Québec de mettre en place une gouvernance forte et transversale de la filière forestière, d'assurer une meilleure prévisibilité de l'approvisionnement en matière ligneuse, de favoriser davantage l'utilisation et l'achat de bois québécois et de renforcer les mesures permettant d'assurer la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'écosystème forestier;

De transmettre copie de la présente résolution aux candidates et candidats à l'élection provinciale sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, aux formations politiques représentées à l'Assemblée nationale du Québec, à l'Alliance de l'écosystème industriel forestier du Québec ainsi qu'à Lauzon Planchers de bois exclusifs.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Demande d'appui - Dénoncer la modification au règlement sur la langue de l'administration (RLA) - Abolition de l'exemption de 5 000\$

Point retiré séance tenante.

2026-11-13371 Demande de contribution financière au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau

La conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu d'approuver la demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau afin de les soutenir dans leurs activités.

Les sommes octroyées sont fixées dans la liste de dons aux organismes adopté pour l'année en cours.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Parole au public et période de questions

Une période de question a eu lieu.

2026-11-13372

Levée de l'assemblée

La conseillère Annie Lafrenière appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 19h05.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Gilles Courchaine
Maire

Karine Alie Gagnon, directrice générale
Greffière-trésorière